

Communiqué de presse du 8 février 2018

Bilan 2017 du marché agréé des jeux en ligne

L'ARJEL vient de rendre publics les chiffres du marché agréé en ligne pour l'année 2017. Le léger frémissement constaté l'année dernière se confirme nettement et pour la première fois depuis 2010, les trois segments - paris sportifs, paris hippiques et poker - enregistrent une hausse d'activité avec des résultats positifs à la fois sur les mises, le produit brut des jeux et le nombre de comptes joueurs actifs.

Sur l'ensemble du marché en ligne, on enregistre **9,2 milliards d'euros de mises et de droits d'entrée** soit une augmentation de 9%, **962 millions d'euros de produit brut des jeux** soit une augmentation de 18% et une augmentation de **13% des comptes joueurs actifs**.

Ces résultats sont encourageants : ils témoignent du dynamisme des opérateurs agréés et rendent compte de l'action déterminée du régulateur : il lui appartient en effet de faire vivre ce marché et de combattre l'offre illégale parce qu'il est le plus protecteur pour le joueur.

Pour autant, les disparités entre les trois marchés demeurent bien présentes.

- les paris sportifs confirment leur prééminence avec un montant record de mises - 2 510 millions d'euros-, 2 millions de comptes joueurs actifs contre 1,6 million en 2016. En 2018, la perspective de la coupe du monde de football notamment laisse présager de nouvelles marges de progression.
- l'activité des paris hippiques en ligne repart après quatre années consécutives de baisse. A l'origine de cette inversion de tendance, les effets d'un renouvellement de l'offre de jeu et de l'augmentation du taux retour parieurs très attendu par les turfistes. La croissance du nombre de comptes joueurs actifs qui s'en est suivie - 523 000 contre 484 000 en 2016, soit une augmentation de 7%-, confirme le bien-fondé de ces mesures.

- quant au poker, le retournement était d'autant plus attendu que les chiffres étaient en recul, notamment sur l'activité de cash game, depuis 2011. Même si elle reste modeste, la croissance est de retour : 3 601 millions d'euros de mises contre 3 556 millions l'an passé soit une progression de 1% en cash game et une hausse de 9% des droits d'entrée pour les tournois. Comme pour les paris hippiques, la diversification de l'offre et la mobilisation de nouvelles liquidités ont été des facteurs déterminants. L'arrivée des tables européennes de poker devrait permettre de consolider et d'amplifier ce frémissement.

Il en résulte qu'une relative fragilité subsiste, qui ne sera levée que grâce à des réformes structurelles et notamment, le changement d'assiette fiscale. Le régime actuel taxe les opérateurs sur les mises alors qu'ils en reversent une part importante aux joueurs sous forme de gains. Une assiette sur le PBJ¹ donnerait un élan certain à ce secteur d'activité en l'alignant sur ses partenaires européens. En 2017, le montant des prélèvements obligatoires atteint 439 millions d'euros soit 13% d'augmentation pour les finances publiques par rapport à 2016.

Enfin, si le régulateur se félicite du dynamisme retrouvé du marché agréé en ligne, il lui appartient de s'assurer, dans le même temps, que la protection de la santé des joueurs n'en est pas affectée.

Le produit « jeu d'argent en ligne » doit rester récréatif et l'ARJEL surveille tout particulièrement l'évolution des dépenses des joueurs : en 2017, le montant de la dépense moyenne sur les trois segments de jeux autorisés en ligne s'élève à 343€ par an contre 328€ en 2016. Une augmentation de faible ampleur donc, qu'il convient toutefois de suivre avec attention. Un plan d'action sur ce point sera présenté dans les prochaines semaines.

¹ Le montant des mises moins les gains reversés aux joueurs.